



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 - N° 2025/73

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 novembre 2025

Date affichage : 14 novembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Carine MOULY, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Claude NEREAU

Excusés : Ludovic GIRARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Sophie BRODUT et Didier MOUCHEBOEUF

Absente : Nathalie CHATEFAU et Claire LEGER

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : Révision globale du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Annule la délibération n° 2025/59 du 21 juillet 2025 sur le projet arrêtant le PLU de la commune

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-1 et suivants, R. 151-1 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

VU les articles L 103-2 à L 103-4 et L 103-6 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation

VU le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 19 février 2020

VU la délibération n° 2022/89 en date du 13 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal de Montguyon a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixé les modalités de concertation mise en œuvre à l'occasion de cette procédure

VU la délibération n° 2025/01 du 19 février 2025 actant du débat sur les orientations générales du PADD qui s'est tenu en séance du conseil municipal

VU la délibération n° 2025/59 du 21 juillet 2025 approuvant l'arrêt du PLU

VU la concertation qui s'est déroulée durant l'élaboration du PLU

VU le bilan de la concertation

VU les avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

VU l'entier dossier de projet de PLU

I- CONTEXTE

Monsieur Le Maire rappelle les éléments de contexte dans lequel le PLU de Montguyon a été initié.

Monsieur Le Maire indique que la décision d'arrêter le projet de PLU constituait une étape importante de la démarche d'élaboration dans la mesure où elle marque la fin des études et la formalisation du dossier constitué :

- ✓ D'un rapport de présentation,
- ✓ D'un PADD
- ✓ D'un règlement écrit et d'un règlement graphique,
- ✓ Des orientations d'aménagement et de programmation,
- ✓ Des annexes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'au regard des retours de Personnes Publiques Associées (PPA) et des services de l'Etat qui ont émis un avis défavorable au projet de révision du PLU de la commune estimant que le projet présenté n'est pas abouti, il convient d'entamer un nouveau travail sur ce dossier dans les semaines à venir.

Aussi, afin de réexaminer le projet de révision du PLU de la commune et de l'amender, il convient de retirer le projet de révision du PLU arrêté en date du 21 juillet 2025 et d'annuler la délibération n° 2025/59 du 21 juillet 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE RETIRER** la délibération n° 2025/59 du 21 juillet 2025 concernant l'arrêt du projet de révision du PLU de la commune de Montguyon,
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure de révision du PLU en cours afin de définir un nouveau projet dans l'optique de l'arrêter dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

Le Secrétaire de séance,

